



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E1619

VALABLE JUSQU'AU 12/10/2026

ÉDITÉ LE

13/03/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1973

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 05/07/2002

7 750

Raison sociale : TARDY PLOMBERIE

Sigle : TARDY PLOMBERIE

1355 ROUTE DE LA MALADIERE

26210 SAINT SORLIN EN VALLOIRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ROMANS 246.64.262

Siret : 437 380 512 00040

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 12 664

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 21030596P-0010

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 21030596P-0010

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Téléphone : 04 75 31 79 93

Fax :

Portable : 06 86 79 28 22

Site Internet :

E-mail : tardyplomberie@gmail.com

Responsabilité légale :

TARDY SÉBASTIEN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 05/10/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 05/10/2022         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 05/10/2022         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.